

● (1405)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE CENTRE DE TOXICOLOGIE DE GUELPH—LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a déclaré aux représentants des fabricants de produits chimiques que « nous ignorons pratiquement tout des conséquences sur la santé et sur l'environnement de 80 p. 100 des 800 produits chimiques décelés dans les Grands Lacs ». En outre, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a pris la défense des modifications proposées à la Loi sur les brevets en soutenant que, si l'on négligeait de modifier la loi, on compromettrait l'avenir d'un grand nombre de jeunes hommes de science.

Si ces deux déclarations reflètent véritablement les préoccupations du gouvernement, il y a tout lieu de s'étonner qu'il ait supprimé les subventions au Centre de toxicologie de Toronto-Guelph, lequel aurait pu nous renseigner sur les 800 produits chimiques se trouvant dans les Grands Lacs et assurer l'avenir des jeunes scientifiques. Si le gouvernement est sérieux, il devrait rétablir les subventions au Centre de toxicologie qu'il a supprimées en novembre 1984. Comment autrement veut-on que l'on prenne au sérieux ces deux ministres d'État?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS IMPOSÉS PAR LES AMÉRICAINS SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—LA PROPOSITION DU CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, le différend qui nous oppose aux Américains sur la question des exportations de bois d'oeuvre reste un sujet de préoccupation. L'examen de la question par les tribunaux américains suit son cours normal.

L'initiative prise par l'industrie américaine du bois d'oeuvre a une incidence tellement grave que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada ont dû intervenir. La ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney), avec l'appui de tous les premiers ministres provinciaux, sauf un, a soumis au secrétaire au Commerce des États-Unis une proposition qui déboucherait sur un règlement à l'amiable. Cette proposition nous engagerait à porter divers droits à 15 p. 100, ce qui équivaut à l'évaluation faite antérieurement par le département du Commerce.

J'ai lu dans le journal, ce matin, que le secrétaire au Commerce des États-Unis, M. Baldrige, est en faveur de ce plan qu'il va soumettre en notre nom à l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Nous félicitons notre ministre et les premiers ministres provinciaux de cette proposition qui, nous en sommes convaincus, mènera à la solution de ce problème très difficile.

Article 21 du Règlement

L'EMPLOI

LE NOMBRE DE FEMMES INSCRITES AUX PROGRAMMES DE FORMATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, selon une étude récente du Congrès canadien pour la promotion des études chez la femme, entre 1977 et 1985, le nombre de femmes participant à des programmes fédéraux de formation professionnelle a diminué de 10 p. 100. La formation à court terme dispensée dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi ne répond pas adéquatement aux besoins des femmes. La sous-traitance des programmes de formation ne garantit pas de quota pour la participation des femmes et il est bien connu que les programmes de formation des employeurs favorisent les hommes.

A l'occasion de la conférence qu'elles ont tenue récemment, les immigrantes et les femmes des minorités visibles ont reproché à maintes reprises au gouvernement fédéral de ne pas combiner davantage les services de garderie et d'orientation avec les programmes de formation linguistique et professionnelle. Les femmes de régions éloignées ont peu accès aux programmes d'apprentissage ou de formation. Bon nombre de femmes sont cantonnées à jamais dans des emplois mal rémunérés et à temps partiel puisque, pour être admissibles à la formation, elles doivent être sans emploi ou ne pas faire partie de la population active.

Les bonnes intentions exprimées par les premiers ministres ne suffisent pas. Le gouvernement doit financer suffisamment les programmes de formation axés sur les besoins des femmes et combinés à des services de garderie.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ADMISSION DES TRANSFUGES SOVIÉTIQUES RETENUS EN AFGHANISTAN

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, comme à l'époque des troubles de 1979 en Iran, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) mérite nos plus chaleureuses félicitations. Grâce à sa ferme détermination à l'égard d'une région explosive du globe, il a réussi à obtenir la libération de cinq transfuges de l'armée soviétique en Afghanistan. Il s'agissait d'une tâche extrêmement complexe, compte tenu des obstacles bureaucratiques considérables et du fait qu'aucun pays ne voulait aider ces transfuges à traverser la frontière de crainte de subir des représailles de la part des forces qui mènent une guerre immorale en Afghanistan.

● (1410)

Ces cinq transfuges sont la preuve tangible que les Soviétiques n'arrivent pas à convaincre leurs propres soldats de la justice de cette guerre. Ils ont dit la barbarie et la brutalité dont font preuve les Soviétiques pour amener les Afghans à accepter l'esclavage auquel le communisme réduit tous les peuples qu'il approche. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a montré encore une fois au monde que le Canada viendra toujours en aide à ceux qui ont soif de liberté. Nous devrions tous l'en féliciter.